

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE :

Article 1 : Présentation :

La course Déboite est une course Inter-Entreprises, co-organisée par le Dr Raux et Le Toucan Événements.

Elle aura lieu à ~~Pontaille~~ **dans le parc de la mairie de Vaux-Sur-Mer le vendredi 28 juin 2024 de 19h30 à 20h45 et sera suivie d'une soirée dansante.**

Il s'agit d'une course en relais de 4 x 3km, par équipe de 2 à 4 coureurs, ouverte à toutes les entreprises, petites et grandes, du Pays Royannais ou intervenant sur le Pays Royannais, à leurs dirigeants et leurs collaborateurs.

Le parcours est dessiné dans le but d'être accessible à tous, sportifs et non sportifs, il est constitué d'une boucle de 3km par relais soit un total de 12 km.

A travers cette course, nous souhaitons faire passer des messages qui nous tiennent à cœur :

- **« Venez courir aux couleurs de votre Boite »** : Nous souhaitons que cette course soit une source d'émulation, de motivation et de bien-être au sein des collaborateurs de chaque entreprise. C'est également un bon moyen pour chacune, d'afficher son dynamisme, de créer des liens par le sport au sein de son entreprise et avec les autres entreprises présentes à travers cet événement sportif.
- **« Courons pour l'avenir de nos entreprises »** : 100% des bénéfices sont destinés à financer des projets des filières professionnelles de formation. Cette année vous allez financer un projet de la classe de BTS Management Économique de la Construction pour un projet solidaire de reconstruction d'école au Maroc suite au séisme et en duo avec des jeunes de la mission locale en décrochage scolaire.

Article 2 : Conditions de participation :

- Constitution des équipes :

Chaque équipe est constituée de quatre coureurs au maximum. La composition de l'équipe est libre : Hommes, Femmes, Mixte. Chaque coureur doit parcourir la distance de 3 km, pour un total de 12 km par équipe.

Une équipe peut également comporter moins de 4 coureurs. Dans tous les cas, la distance à parcourir sera divisée en quatre boucles de 3 km de façon à toujours effectuer une distance totale de 12 km et aucun coureur ne sera autorisé à enchaîner deux boucles de suites, pour des raisons d'équité, un relai sera obligatoire entre chaque boucle.

Cette configuration d'équipe ne sera autorisée que pour des entreprises ayant moins de 10 salariés.

- Port du Dossard :

Un dossard est remis à chaque coureur, portant le nom de l'équipe et/ou son numéro et sa position dans le relais (de 1 à 4).

Pour chaque palier de 3 km, un dossard différent doit être porté pour permettre aux chronométreurs d'identifier la position du coureur et l'avancement de l'équipe dans la course.

- Tenue des coureurs :

Courez aux couleurs de votre entreprise ou mieux encore venez déguisés !

Article 3 : Certificat médical / Attestation PPS / Licences:

Chaque participant à la course doit justifier de sa bonne condition physique. Il devra fournir lors de l'inscription sur le site Klikego :

- ✓ Soit une *attestation Parcours Prévention Santé* téléchargée sur le site pps.athle.fr après avoir visionné 3 courtes vidéos de prévention.
- ✓ Soit un *certificat médical* de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition datant **de moins d'un an**.
- ✓ Soit une des licences suivantes :
 - o *Licences* : « Athlé compétition », « Athlé Santé Loisir option Running », « Pass' Running » délivrées par la *Fédération Française d'Athlétisme*.
 - o *Licence* délivrée par la *Fédération Française de Triathlon*

Aucune autre licence que celles mentionnées ci-dessus ne sera acceptée.

Tout justificatif manquant entraînera la non-participation du coureur.

Article 4 : Inscription

Le droit d'inscription est de 150€ HT par équipe pour les entreprises & collectivités. Il en est ainsi pour les trois premières équipes et il passe à 100€ HT pour les équipes suivantes de la même entreprise.

Les frais engagés pourront passer dans les charges de l'entreprise.

Le tarif associatif est de 100€ HT (120€ TTC)

Aucun transfert d'inscription ou revente de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Article 5 : Règlement, Facturation, Désistement, Annulation / Report, Bénéfices

- **Règlement** : Il est demandé à chaque entreprise d'effectuer le règlement en ligne à la fin de l'inscription en ligne sur le site klikego.
- **Facture** : Sur demande, Le Toucan Evénements adressera à l'entreprise une facture du montant des inscriptions.
- **Désistement** : Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit au-delà de 20 jours avant le jour de la course.
- **Annulation ou Report** : L'organisation se réserve le droit de reporter ou d'annuler la manifestation en cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation. Aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué et aucune indemnité ne sera perçue.
- **Bénéfices** : Les bénéfices sont destinés à financer des projets des filières professionnelles de formation.

Article 6 : Déroulement sportif de l'épreuve :

- **Déroulement de la course** :
 - ✓ Le retrait des dossards se fera impérativement de 17h à 19h sur le site départ/d'arrivée (~~Esplanade de Pontailac~~) (Parc de la Mairie de Vaux-Sur-Mer).
 - ✓ Le briefing de course aura lieu à 19h00.
 - ✓ Le départ de la course se fera à 19h30.
 - ✓ Fin de course prévue pour 20h30 / 20h45.
 - ✓ Les coureurs de chaque équipe partent en ligne au top départ. Le passage de relais se fera dans la zone dédiée à cela, le coureur devra taper dans la main de son coéquipier pour valider le passage de relais sous peine de disqualification.
 - ✓ Pour les équipes de moins de 4 coureurs, aucun des participants ne devra enchaîner 2 boucles à la suite, un relais sera obligatoire à chaque tour pour l'équité de la course sous peine de disqualification.
 - ✓ La course prendra fin une fois que le dernier coureur de la dernière équipe franchira la ligne d'arrivée.
 - ✓ L'épreuve est chronométrée électroniquement.
- **Disqualification** :

L'organisation pourra prendre la décision de déclasser une équipe dans le cas où un coureur n'aurait pas suivi les consignes de courses (boucle à parcourir, passage de relais, bousculade volontaire d'un concurrent...). Chaque coureur s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

- Classement / récompenses :

A la fin de la course, un classement général est établi. Le trophée de la course sera remis à l'entreprise de l'équipe ayant fait le meilleur temps total.

Sont récompensées également :

- ✓ Les trois premières équipes de la catégorie Hommes
- ✓ Les trois premières équipes de la catégorie Femmes
- ✓ Les trois premières équipes de la catégorie Mixte
- ✓ L'équipe avec le meilleur déguisement.

Comme son nom l'indique, la Course Déboite est une manifestation inter-entreprises. Les associations autres que les associations d'entreprises peuvent participer à la course avec plaisir mais ne pourront pas accéder aux différents podiums.

Article 7 : L'après-course :

- Le verre de la convivialité : les organisateurs se chargent du pot de l'amitié offert à tous les participants, organisateurs et facilitateurs de cette course.
- Podium, remise des lots et remerciements.
- Pique-nique : La course est clôturée par un immense pique-nique. Chaque participant ainsi que ses invités et toute personne souhaitant partager ce moment devra apporter son piquenique.
- Animation :
 - ✓ Avant/Pendant/Après-course seront animés par Pierre Cessio et Etienne Charbeau tous deux animateurs inconditionnels d'événements sportifs & amoureux de la Côte de Beauté.
 - ✓ Un DJ animera également la course et la soirée sur l'esplanade.

Article 8 : Droit à l'image :

Les participants sont susceptibles d'être filmés, photographiés ou interviewés pendant toute la durée de l'événement (avant, pendant et après la course). Les photos, vidéos ou voix sont enregistrées et pourront être utilisées par Le Toucan Événement pour la promotion et l'image de la Course Déboite, sur tous les supports de communication existants.

Article 9 : Décharge de responsabilité & acceptation du règlement:

Tout participant déclare avoir pris connaissance et accepter l'intégralité du règlement de cette course et décharge l'organisateur de toutes responsabilités (avant, pendant et après la course) lors de sa participation à cette épreuve.

Tout participant déclare être apte médicalement et physiquement pour cette épreuve et s'engage à respecter les règles de sécurité établies par l'organisateur.

Il renonce dès à présent à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit auprès de l'organisateur. Ceci concerne en particulier les cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autre se produisant lors de sa participation à la course Déboite.

Tout participant reconnaît être informé qu'il lui appartient de souscrire personnellement une assurance individuelle/accident et responsabilité civile vie privée. Il se porte également garant financier en cas de dégradation volontaire qu'il pourrait occasionner durant cette manifestation.